

Conference Representation on Board of Directors

Représentation des conférences au sein du Bureau d'administration

WHEREAS over 24,500 CBA members meet the criteria that define the common bond for the seven Conferences not currently represented on the CBA Board of Directors;

ATTENDU QUE plus de 24 500 membres de l'ABC satisfont aux critères qui définissent le lien commun aux sept conférences qui ne sont pas actuellement représentées au sein du Bureau d'administration de l'ABC;

WHEREAS the CBA strategic objectives and recent national research findings suggest that Conferences provide access into critical segments of the CBA membership which can help determine and target specialized activities and services for members;

ATTENDU QUE les objectifs stratégiques de l'ABC ainsi que les résultats de recherches menées récemment à l'échelle nationale indiquent que les conférences permettent l'accès aux segments très importants des membres de l'ABC, soit un segment qui est en mesure d'aider l'ABC à cerner et à cibler les activités et services spécialisés destinés aux membres;

WHEREAS the CBA benefits from an effective mechanism through which it can convey key information to a large segment of its membership;

ATTENDU QUE l'ABC est pourvue d'un mécanisme efficace qui lui permet de communiquer des informations clés à un segment important de ses membres;

WHEREAS the Chair of National Conferences position was created in 2007 and the Chair was designated a voting member of Council;

ATTENDU QUE le poste de président des présidents des conférences nationales a été créé en 2007 et que ce président a été désigné membre du Conseil avec droit de vote;

BE IT RESOLVED THAT:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE

1. article 31 of CBA By-law No.1 be amended by adding "the Chair of Conference Chairs;"; and

1. l'article 31 du Règlement numéro 1 de l'ABC soit modifié en y ajoutant « le président des présidents des conférences; »;

2. article 34(5) be amended by adding:

“Where the Chair of Conference Chairs is unable to participate, he or she may designate the Conference Representative on the Finance Committee elected pursuant to 48(1)(g) or a Conference Chair to participate and vote in place of the Chair at any given meeting of the Board of Directors.”

Certified true copy of a resolution carried by the Council of the Canadian Bar Association at the Annual Meeting held in Dublin, Ireland, August 15-16, 2009.

2. le paragraphe 34(5) soit modifié en y ajoutant :

« Lorsque le président ou la présidente des présidents des conférences n'est pas en mesure d'assister à une réunion du Bureau d'administration, il ou elle pourra désigner, dans le but d'y assister et d'y voter à sa place, soit le représentant des conférences nationales qui est élu conformément à l'alinéa 48(1) g), soit un président de Conférence. »

Copie certifiée d'une résolution adoptée, par le Conseil de l'Association du Barreau canadien, lors de son Assemblée annuelle, à Dublin, Irlande les 15 et 16 août 2009.

**John D.V. Hoyles
Chief Executive Officer/Chef de la direction**